

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes details for January 21-24 and postal routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: DATE, R 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Shows market data for Jan 15, 16, 17.

Cahors, le 17 Janvier 1866.

BULLETIN

Les dépêches de Madrid constatent de plus en plus l'insuccès de la sédition militaire organisée par le général Prim, sous prétexte de réformation progressiste.

Nous reproduisons plus loin sur cette sédition, diverses correspondances de Madrid, publiées par l'Avenir National et l'Aigle de Toulouse.

On assure qu'O'Donnell a donné l'ordre de poursuivre Prim de façon à l'obliger à se réfugier en Portugal; mais sans chercher à le faire prisonnier. Madrid est redevenu tranquille. Il n'y a pas eu de panique depuis deux jours.

La première rencontre sérieuse entre les Chiliens et les Espagnols a eu lieu le 26 du mois dernier. Elle n'a pas été favorable à la flotte espagnole. La corvette Esmeralda, commandée par John Williams, officier anglais, ayant pour second un américain nommé Thompson, tous deux habitant le Chili, a capturé le bateau-courrier espagnol la Virgen de Covadonga. Un navire espagnol Resolución a également été pris par une petite embarcation chilienne, l'Impedencia.

Les journaux de Florence, du 14 janvier, assurent que le ministère présentera immédiatement aux Chambres diverses mesures ayant pour but de réaliser une économie d'environ cent millions dans le budget. Le roi a reçu le 14, en audience solennelle, la mission belge, chargée de lui notifier l'avènement au trône de Léopold II.

Le Moniteur belge annonce que le roi a reçu hier, en audience officielle, Mgr. Ledochowski, chargé de remettre à Léopold II, une lettre du Pape qui le félicite au sujet de son avènement au trône.

Les journaux italiens annoncent qu'un accord est sur le point d'être conclu entre le gouvernement de Victor-Emmanuel et la cour romaine pour le règlement du service des postes. On assure également que les négociations entamées avec Rome, au sujet de la question de la dette, se poursuivent avec activité, et que le cardinal Antonelli apporte, en cette affaire, un remarquable esprit de conciliation. Le Parlement italien est prorogé au 20 janvier.

L'ouverture de la session des chambres prussiennes a eu lieu avant hier. Le discours du trône a été prononcé par M. de Bismark. Le ton de ce document est pacifique et conciliant envers l'opposition parlementaire. Quant à la question des duchés, le gouvernement la réserve, dit-il, pour une entente ultérieure.

On affirme d'une manière positive que des pourparlers concernant la question des duchés, ont lieu entre les cabinets de Paris et de Londres. Le but de ces pourparlers serait de trouver un moyen d'assurer au Sleswig et au Holstein leur indépendance sous le gouvernement du duc d'Augustenbourg. On ajoute que le gouvernement autrichien aurait exprimé, à Paris et à Londres, le désir de voir les puissances occidentales prendre, dans la question des duchés, une attitude de nature à forcer la Prusse à abandonner des projets d'agrandissement.

Les rapports de la Russie et du Saint-Siège, qui ont toujours été fort tendus, ne sont pas à la veille de devenir meilleurs.

Un ukase impérial, pour assurer d'une manière permanente la position du clergé séculier catholique romain dans le royaume de Pologne, lui assigne sur le Trésor des traitements pécu-

niaires permanents dont la quotité est fixée dans les états budgétaires annexés au présent décret. En revanche, le clergé séculier catholique romain du royaume de Pologne étant pourvu désormais de traitements fixes et réglementaires équitablement répartis, « tous les biens meubles et immeubles, ainsi que les capitaux appartenant à ce clergé ou à des institutions religieuses, telles que paroisses, chapitres, églises, séminaires, consistoires, etc. » passent sous l'entière dépendance et l'administration du Trésor de l'Etat, conformément aux dispositions du règlement supplémentaire annexé au présent décret. On croirait, au début, qu'il s'agit d'une amélioration du sort des évêques et des curés, et l'on finit par voir qu'il s'agit avant tout d'une confiscation. Tel est, on le voit, l'assurance de l'administration russe qu'elle ne recule pas même devant un acte que la cour de Rome envisagera comme une œuvre de spoliation.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Italie.

Florence, 14 janvier.

Le roi a reçu aujourd'hui, en audience solennelle, la mission belge chargée de lui notifier l'avènement de Léopold II.

Florence, 14 janvier.

Les journaux assurent que le ministère présentera immédiatement aux Chambres diverses mesures, ayant pour but de réaliser une économie d'environ cent millions dans le budget.

Espagne.

Madrid, 14 janvier, 1 h. 30, soir.

Les insurgés, abandonnant la rive du Tage, se sont dirigés, une autre fois vers la montagne. Ils ont passé une partie de la nuit du 12 à Campillo. On leur a fait, hier, sept prisonniers.

La capitale et les provinces sont tranquilles. Les journaux libéraux de Madrid, ont résolu de suspendre leurs publications jusqu'à la levée de l'état de siège.

Bayonne, 15 janvier.

Les nouvelles de Madrid sont du 14 à midi. Le Diario Espagnol a reçu d'Aldea-Nueva, une des localités traversées par les insurgés, une lettre assurant que Prim a trompé ses soldats en leur faisant croire qu'Espartero dirigeait le mouvement. Prim serait maintenant dans la Sierra de Guadalupe et il ne lui resterait pas autre chose à faire qu'à abandonner ses troupes et à gagner rapidement le Portugal. Les rebelles poussent les cris de: Vive Prim! Vive la liberté! à bas les octrois! Ils n'ont pas pu traverser les ponts et les gués du Tage, gardés par la gendarmerie royale.

Le général Echague et le général Zavala mandent, le premier de Camullo et le second de la vallée de la Guadiana, que Prim ne pourra pas descendre dans les vallées et qu'il sera obligé de suivre les sommets des montagnes en perdant ses chevaux et ses équipages.

Belgique.

Bruxelles, 15 janvier.

Le ministre hanovrien, M. de Kodenberg, est arrivé hier soir à Bruxelles.

Prusse.

Berlin, 15 janvier.

Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture des Chambres. Le comte Bismark, président du Conseil, a ouvert la session au nom du roi.

INSURRECTION D'ESPAGNE.

L'Avenir National reçoit de Madrid deux proclamations, l'une du général Prim à la nation, l'autre d'un comité insurrectionnel, adressée à l'armée. Ces deux proclamations, imprimées sur papier à lettre, sont répandues à profusion dans Madrid.

Voici d'abord celle du comité: « Soldats, Le général Prim est à la tête de vos compagnons d'Aranjuez, d'Ocana et autres points. Ils vont se réunir aux libéraux qui, en Aragon et en Catalogne, se sont levés en masse. Faites comme eux! Levez-vous comme un seul homme, vous sauvez le pays! vous sauvez la liberté! le gouvernement provisoire vous promet, à partir de ce moment, un congé absolu (licencia absoluta). Les chefs et les officiers rece-

vront les récompenses données jusqu'à présent à la flatterie et à l'adulation.

« Vive la liberté! Vive Espartero! Vive Prim! »

Voici la proclamation du général Prim:

« Espagnols,

« Le moment terrible est venu où la révolution est l'unique recours de la nation et le premier devoir des honnêtes gens. Je me suis mis à la tête d'une force considérable de soldats et de paysans armés, qui accourent de toutes parts pour combattre sous mes ordres, pour la liberté et pour la patrie.

« Mon drapeau c'est le dernier manifeste du Comité central progressiste, et c'est en le tenant ferme à la main que je combattrai avec mon énergie accoutumée contre ce gouvernement qui nous déshonore à l'extérieur et nous ruine à l'intérieur, fait de nous le jouet des nations étrangères, et nous a mis au bord de la banqueroute.

« Soldats qui avez combattu sous mes ordres, vous savez que je ne vous ai jamais abandonnés, vous savez aussi que si vous m'aidez dans mon entreprise, je vous conduirai par le chemin de la victoire et vous récompenserai de vos efforts.

« Citoyens honnêtes, aidez-moi à mener à bonne fin une révolution politique qui rende impossible l'effroyable révolution sociale qui vous menace.

« Espagnols, Vive la liberté! Vive le programme du comité central progressiste! Vivent les Cortès constituantes.

« JUAN PRIM. »

On écrit de Madrid, à l'Aigle de Toulouse:

Des amis de Prim m'affirment qu'il est en ce moment sur un terrain de son choix. Comme je vous l'ai dit, il est à Urda, dans la Manche, près des montagnes de Tolède. Il possède de vastes propriétés dans cette partie de l'Espagne dont il connaît parfaitement les détours.

Cette connaissance parfaite du pays, jointe aux accidents de terrain et aux nombreux défilés des montagnes, facilitent à Prim la guerre de partisans. Même avec une troupe peu nombreuse, il peut harceler pendant longtemps des forces bien supérieures, et donner ainsi au mouvement le temps de se propager. En outre, les relations qu'il a dans le pays, lui assurant des vivres pour ses hommes, en même temps qu'elles lui permettent d'affamer l'ennemi. Je crois, pour ma part, que la position de Prim est loin d'être désespérée comme on le dit; et ce qui me confirme encore dans ma manière de voir, c'est qu'il y a deux jours on voyait sa femme en voiture à Puente Castellana avec ses enfants, gaie, souriante, et parfaitement rassurée sur la position de son mari.

Les troupes sont toujours internées dans leurs casernes à Madrid, et le gouvernement ne laisse sortir que les artilleurs et le génie en qui O'Donnell a beaucoup de confiance. Il est curieux, en passant près des casernes, de voir les malheureux soldats à leurs fenêtres, gardés par un officier supérieur qui se promène devant la porte de la rue. Il faut aller en Espagne pour voir un général montant la garde pour ses propres soldats. Le gouvernement a fait partir le régiment d'Arapiles et un des régiments d'Alcala sur lesquels il ne pouvait pas compter, et les a dirigés sur le nord de la Péninsule. Depuis leur départ, le gouvernement est plus tranquille du côté de la garnison, mais voilà que la population, à son tour, commence à s'inquiéter.

Tout cela inquiète beaucoup la reine; on prétend qu'elle a proposé à Espartero de former un ministère. Ce serait certainement ce qu'elle aurait de plus sage à faire, car en Espagne on peut s'attendre à tout. Les mouvements de Barcelone et de Saragosse ont été comprimés, et ces villes mises pour ainsi dire dans l'impossibilité d'agir; mais il ne faudrait pas s'étonner que ces mêmes villes se soulevassent de nouveau. En appelant Espartero au pouvoir, la reine forcerait l'insurrection à déposer les armes. Après avoir levé le drapeau de la révolte aux cris de: Vive Espartero! Prim ne pourrait plus le combattre. Cette démarche serait une concession, une justification tacite sinon de la révolte, au moins des idées au nom desquelles elle prétend agir, mais elle sauverait la monarchie bien plus sûrement que

les mesures anti-libérales demandées par le modérés. En dépit des protestations de dévouement du Sénat et du Congrès, l'Espagne ne veut plus de réaction. Elle veut marcher dans la voie du progrès et non pas rétrograder, c'est pourquoi des mesures restrictives pourraient être considérées comme un coup fatal porté au trône d'Isabelle II.

On écrit encore de Madrid.

« Permettez-moi d'imiter les journaux de Madrid qui, faute de pouvoir rien dire de leur cru, publient en guise d'articles politiques des sermons du père Claret et des fragments de Don Quichotte. Je laisse, comme eux, la parole au ministère et me borne à appeler votre attention sur ce fait significatif:

« Depuis 5 jours, O'Donnell a sollicité vainement la signature royale à un décret destituant le général Prim de ses titres, grades, décorations et fonctions, ce qui n'était que juste. La reine lui a répondu: « Je t'ai élevé tout cela en 1854, et huit jours après tu m'as forcé de te le rendre. Je ne veux pas m'exposer au même déboire. D'ailleurs, il ne m'est pas démontré que l'insurrection en veuille à ma personne et à ma dynastie. »

En effet, les proclamations de Prim réclament la Constitution de 1856.

On assure que la tranquillité momentanée de Madrid et de Barcelone résulte d'un mot d'ordre du programme de l'insurrection. Prim croit et il n'est pas le seul de cet avis, que le prestige de son nom et la communauté des principes de l'armée, qui est en grande majorité progressiste, suffiront pour lui donner la victoire sans coup férir. Voilà pourquoi la Gazette officielle annonce ce matin que « le conseil des ministres a passé la nuit dernière, comme les cinq précédentes (textuel), réuni au ministère de la guerre. »

Les pauvres gens ne dorment même pas d'un œil, et ils s'efforcent de faire croire qu'ils sont complètement rassurés! — Habeneck.

On lit dans la Patrie:

« Il circule en ville une lettre adressée par le général Prim à un de ses amis le jour où il s'est mis à la tête des troupes insurgées. Il annonce son projet et affirme qu'il a pris toutes ses mesures pour le mener à bien; mais il déclare que, s'il ne réussit pas, ses amis peuvent avoir la certitude qu'il ne tombera pas au pouvoir des troupes royales.

« On sait en effet que Prim, en cas d'insuccès, doit traverser le Portugal, d'où il se rendra à Londres, en passant par Paris où la comtesse de Reus, sa femme, doit l'attendre avec son dernier enfant, dont la reine d'Espagne est la marraine. Le général Prim, qui aime les voyages et qui a parcouru tout l'Orient, doit, dit-on, faire un court séjour en Angleterre et partir ensuite pour visiter l'Inde et la Chine. Il sera absent d'Europe pendant un an.

« On dit que si, comme on le pense généralement, le Sénat autorise les poursuites contre Prim, le maréchal Concha, marquis del Duero, sera nommé président du conseil de guerre chargé de juger contradictoirement ou par défaut.

Pour extrait A. Laytou.

Revue des Journaux.

On écrit de Florence, le 8 janvier, au Moniteur:

« L'une des premières mesures de la nouvelle administration a été de suspendre l'appel de la classe militaire de 1866. Le chiffre des troupes italiennes sous les armes se trouve ainsi borné à 195,000 hommes et l'on aperçoit ce que cette réduction effective de la force

armée a d'importance, tant au point de vue politique qu'au point de vue financier.

On ne sait pas encore quelles vues et quels procédés M. Scialajo, se propose de substituer aux projets que M. Sella avait exposés devant le parlement et qui méritaient peut-être un accueil moins sévère. On espère toutefois qu'un système d'économies rigoureuses, appliqué à tous les services publics permettra d'abandonner quelques-uns des impôts proposés par M. Sella, et notamment l'impôt sur la mouture (*macinato*), qui avait rencontré autant d'antipathie dans le parlement que d'impopularité dans le pays.

Le *Monde*, s'appuyant sur ses lettres de Florence, 9 janvier, s'attache à présenter la situation sous un jour de plus en plus sombre :

L'année qui vient de commencer, lisons-nous, sous la signature de M. Taconet, n'a pas porté bonheur au gouvernement. L'opposition au nouveau ministre des finances prend des proportions colossales.

La gauche s'est renforcée dans les récentes élections, mais elle n'est pas encore en état de dominer la Chambre. Les autres partis sont moins forts et moins unis que la gauche, ils sont incapables de soutenir une administration. Le gouvernement redoute de faire un appel au pays et de convoquer encore une fois les collèges électoraux. Par une obstination incompréhensible, il ne veut à aucun prix appuyer les conservateurs catholiques or, tout le monde sait que la lutte une fois engagée entre les deux fractions révolutionnaires, ce n'est pas la fraction modérée qui triomphera. On va donc en avant, au hasard, sans savoir où l'on nous conduit.

La situation des partis auxquels sont livrés les destinées de l'Italie peut se résumer en deux mots : tout puissants pour détruire, ils sont dans une absolue et radicale impuissance de rien fonder.

Se plaçant à un tout autre point de vue, M. Léon Plée, publiciste du *Siècle*, voit, dans le programme de la gauche italienne, que vient de formuler M. Mordini, les éléments sérieux du gouvernement qui reposerait sur l'alliance de la gauche et du centre gauche.

Dans cette hypothèse, continue M. Plée, M. Mordini et ses amis recherchent quels points pourraient diviser la majorité ainsi formée, et ils n'en trouvent pas d'abord ; la gauche veut continuer à travailler pour l'unité et la liberté du pays, d'accord avec la monarchie, qui est l'expression actuelle la plus forte de la puissance nationale.

Ensuite la gauche ne se dissimule pas que les plus grandes difficultés sont les difficultés extérieures ; mais elle se prétend très en position de les traverser. Elle exécuterait d'autant mieux les traités que ce n'est pas elle qui les a conclus, et son programme en cela serait de ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il fût fait à l'Italie.

Après avoir fait observer que le programme de la gauche italienne « écrit dans un langage mâle et précis, plein de considérations les plus élevées » a eu un grand succès, M. Plée termine en ces termes :

Il n'y a pas de dissentiment sur le but ; on n'est divisé que sur l'opportunité de nouvelles tentatives dans le sens de l'unité. La gauche, en rassurant les esprits, en rassurant même jusqu'à un certain point l'Europe, a rendu par la publication de ses idées, un service signalé à l'Italie. On voit que, elle aussi, elle saura gouverner sans trouble et sans désordre, si le pouvoir lui vient.

Le *Journal des Débats* donne à toutes ces insurrections militaires qui se succèdent en Espagne une interprétation vulgaire, mais exacte : « Les généraux ambitieux, écrit M. John Lemoine, veulent tour à tour être premiers ministres ; il y en a qui vont plus haut et plus loin et voudraient être régents. Le général Prim fait en 1866 ce que le général O'Donnell faisait en 1854.

Quant aux spectateurs désintéressés, ils assistent à ces révolutions, ou plutôt à ces évolutions, comme ils assistaient à celles des républiques de l'Amérique du Sud. Quel intérêt pourraient-ils porter à ces insurrections de caserne, et comment pourraient-ils associer l'idée de la loi à des gouvernements sortis de la violation même des lois ? Le malheur est que cette indifférence est partagée par le peuple espagnol lui-même, et que le gouvernement qui se vante de la parfaite immobilité des populations au milieu de ces saturnales ne comprend pas que c'est un infailliable signe de mépris pour tous les maîtres qu'on leur donne. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Nouvelles du jour.

Un décret impérial fixe à vingt jours, au lieu de dix, la période durant laquelle a lieu, chaque année, la révision des listes électorales. Cette opération commençant le 15 janvier, finira donc le 7 février inclusivement.

— Le bruit a couru que le général Prim s'était réfugié en France, et même qu'il était arrivé à Paris. Cette nouvelle est controuvée.

— Il y a eu dimanche, à l'issue de la messe des Tuileries, réception officielle par l'Empereur et par l'Impératrice.

— On dément, au Palais Royal, le bruit d'un prochain voyage transatlantique du prince Napoléon.

— C'est le 31 janvier qu'aura lieu le grand bal costumé de la Cour. On parle de six mille invitations.

— Une curieuse nouvelle est apportée par les journaux de New-York. Le Congrès des Etats-Unis est saisi d'une pétition des citoyennes d'Amérique demandant qu'on accorde aux femmes le droit de suffrage. C'est s'arrêter en trop bon chemin. Du moment que les femmes seront électrices, elles pourront être représentantes et même présidentes de la République. Nous ferons connaître l'accueil que recevra, au sein du congrès, la pétition des citoyennes émancipées ou désireuses de l'être.

— Un télégramme annonce le débarquement à Sligo, de 21 fédéraux tous armés, et leur arrestation immédiate. L'alarme était dans Dublin. La police a découvert, ces jours derniers, 500 piques dans une maison du faubourg.

— L'incident relatif aux écoles de droit et de médecine est terminé ; mais le gouvernement songe à prévenir le retour de scènes aussi regrettables pour l'ordre public que préjudiciables aux étudiants et à leurs familles. Il est question de largement doter, à l'avenir, les facultés provinciales de manière à leur permettre de lutter dans des conditions égalitaires avec l'enseignement de Paris. Le jour où cette mesure sera réalisée, les deux tiers au moins des jeunes gens qui sont envoyés aux écoles de Paris, resteront à proximité de leurs parents. Tout le monde y gagnera.

Pour extrait A. Laytou.

### Chronique Judiciaire.

COUR D'ASSISES DE VERSAILLES

Affaire Poncet. — Assassinat.

Voici l'acte d'accusation de cette affaire, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs :

Dans la matinée du 6 octobre 1865, les frères Hallard, traversant le bois d'Orgemont, commune d'Argenteuil, virent sur le bord d'un taillis un homme étendu, dont l'immobilité leur parut suspecte. Ils s'approchèrent et se trouvèrent en présence du cadavre d'un vieillard dont la tête baignait dans une mare de sang. Le corps était couché sur le dos, la tête dans l'intérieur du taillis, et les pieds sur le talus du chemin. A la partie inférieure du cou une plaie profonde, s'étendant à droite jusqu'à la colonne vertébrale, avait été faite avec un instrument tranchant et avait dû produire une mort instantanée. La main droite tenait une canne qu'elle étreignait fortement ; à l'intérieur de la main gauche plusieurs blessures attestaient que la victime avait énergiquement saisi pour la détourner l'arme meurtrière : la dernière phalange du petit doigt avait été complètement coupée. Enfin, bien que les vêtements du défunt annonçassent une grande aisance, aucun objet de valeur ne se trouvait dans les poches que le meurtrier avait retournées et déchirées pour consommer un vol, mobile évident de l'homicide. Il fut constaté par l'examen du cadavre que ce double crime devait avoir été commis la veille au soir : l'heure en a été, au surplus, à peu près exactement précisée par la déclaration de plusieurs membres d'une famille Guérin, qui s'était promenade le 5 octobre, entre cinq et six heures du soir, dans le bois d'Orgemont. Ces témoins ont entendu dans le taillis des bruits singuliers qui les ont inquiétés, et ont ensuite, en sortant du bois vu, à la place même où le corps a été découvert le lendemain matin, un homme étendu qu'ils ont cru endormi, et qui n'était autre que la victime. L'identité du défunt a été promptement établie au moyen de divers papiers trouvés sur le cadavre, notamment d'une pièce constatant qu'un sieur Lavergne avait résidé à Paris, rue Madolaine, 54, hôtel Buckingham, chez un sieur Barrat.

Barrat interpellé le 7 octobre déclara qu'une personne portant ce nom avait disparu de son hôtel dans la journée du 5 et qu'on la cherchait en vain depuis lors. Mis en présence du corps, ce témoin et le nommé Bicy, domestique de la victime, reconnurent le sieur Lavergne. On sut ainsi que ce vieillard, âgé de 78 ans, ancien employé de l'administration anglaise à l'île Maurice, était revenu depuis plusieurs années habiter la France, sa patrie, avec une pension de retraite de 20,000 francs environ. On apprit qu'il avait fait récemment un voyage à Londres et qu'il en était revenu le 5 octobre, et le récit même de ce voyage mit immédiatement la justice sur les traces du meurtrier.

Le domestique Bicy déclara que le 4 octobre, au moment où il venait de monter en chemin de fer à Londres avec son maître, un individu qui cherchait, disait-il, à se placer avec des voyageurs français, était entré dans le compartiment où ils se trouvaient ; cet homme dont les vêtements presque sordides, la physionomie, les allures et les discours étranges avaient excité la défiance de Bicy et de deux autres voyageurs, avait cependant réussi à s'attacher en quelque sorte à la personne de Lavergne pendant le trajet de Londres à la mer pendant la traversée, et jusqu'à Paris où en arrivant à une heure du matin, il avait accompagné le vieillard à l'hôtel Buckingham. Il avait pris là un repas avec ses compagnons de route ; mais Barrat, auquel son attitude et ses propos avaient déplu, avait refusé de le loger. Il était allé chercher une chambre ailleurs. Vers deux heures de l'après-midi il était revenu à l'hôtel et avait demandé Lavergne.

Econduit par la femme Barrat, il avait insisté à haute voix ; Lavergne, l'entendant, avait ordonné de le laisser monter. Quelques instants après, tous deux étaient sortis ensemble. L'inconnu, qui se donnait le nom de Gabriel, avait invité, devant les gens de l'hôtel, son compagnon à venir dîner chez sa mère : A partir de ce moment, Lavergne n'avait pas reparu. La police, munie du signalement du prétendu Gabriel se livra à d'actives recherches, qui amenèrent, dès le 14 octobre, l'arrestation de cet individu dans un garni de Paris.

On le reconnut comme étant un nommé Poncet, évadé de Cayenne, où il subissait la peine de huit ans de travaux forcés prononcée contre lui pour vols qualifiés en 1862. Ce malfaiteur audacieux qui, indépendamment de sa dernière condamnation, en avait subi deux autres à trois ans et à cinq ans d'emprisonnement, avait réussi à s'échapper en décembre 1864, et s'était réfugié aux Etats-Unis où il s'était engagé dans l'armée fédérale. Libéré du service militaire le 16 juillet 1865, ainsi que le constatait une feuille dont il était porteur, il était demeuré quelque temps en Amérique, puis était parti en septembre pour revenir en Europe. Poncet ne fit aucune difficulté de reconnaître qu'il avait voyagé avec Lavergne et l'avait accompagné à l'hôtel Buckingham. Seulement il prétendit que, sorti avec le vieillard dans la journée du 5 octobre, sous prétexte d'un dîner chez sa mère et, en réalité, pour le conduire, sur sa demande, dans une maison de prostitution, il s'était presque immédiatement séparé de lui et ne l'avait plus revu. Lavergne, dit-il, l'avait quitté pour aller avec deux anglais de sa connaissance, qu'il avait rencontrés près de la Madeleine. Mais il n'a, dès d'abord, été convaincu de mensonge sur ce point. Le cocher de remise Lepteur qui, suivant lui, avait été témoin de la rencontre des anglais, a formellement déclaré que lorsqu'il avait vu Lavergne, celui-ci était seul avec l'accusé. Questionné au sujet de l'emploi de son temps à partir du moment où il prétendait s'être séparé de la victime. Poncet a répondu qu'il était allé prendre un repas dans un restaurant de la rue Cadet. Cette allégation a encore été reconnue mensongère. Il a ajouté qu'il était allé ensuite à cinq heures du soir à la Courtille, où il avait bu dans un café avec un employé du bal Favier. Les divers témoins, entendus pour contrôler sa déclaration, lui ont donné un démenti catégorique et il est établi que l'accusé est allé en effet à la Courtille, mais seulement vers huit heures du soir, environ trois heures après le moment du crime. Depuis cette heure, l'instruction a pu suivre toutes les démarches de Poncet et recueillir de nombreux détails qui ont rendu certaine la culpabilité de cet individu. On le voit entrer dans la salle du bal Favier, se faire servir du vin sucré, et en offrir aux garçons que cependant il ne connaissait pas. Puis il va chez le tailleur Geranton et s'y habille complètement à neuf moyennant une somme de 69 francs. Il retourne au bal, fait voir au premier venu des poignées d'or anglais et français, donne une pièce de 25 francs à un garçon, une autre de même valeur à un inconnu qui vient de lui passer une carafe d'eau. Il accoste une fille publique, la nommée Félicia et l'emmène dîner au restaurant Truchaud. Là, il sort de ses poches et empile dans une assiette des pièces d'or, il montre un énorme couteau, dit à la fille qui l'accompagne : *J'ai fait un meurtre !* et s'apercevant de la terreur qu'inspire ce propos, il ajoute en riant : *Oui, j'ai tué une puce !* Il revint avec Félicia au bal Favier où il saute avec une sorte de frénésie, va encore au café, où il invite une fille Zélia à se joindre en troisième à son orgie. Il parcourt avec ces deux filles les cabarets et restaurants, et enfin vers deux heures du matin, congédie ses compagnes en leur donnant à chacune 50 fr., en deux pièces d'or anglais. La somme considérable dont il était porteur a été ainsi promptement dissipée : elle était entièrement au moment de l'arrestation de l'accusé. Il est évident que cette somme follement dispersée ne pouvait provenir que du crime du 5 octobre. Lavergne, au dire des témoins, devait porter sur lui tout le numéraire qu'il possédait à son retour de Londres, c'est-à-dire deux à trois mille francs en or anglais et français. Il le plaçait ordinairement dans un étui de lorgnette qui a été retrouvé à quelque distance du cadavre et cette circonstance a donné l'occasion de constater un nouveau mensonge à la charge de Poncet. Pour faire croire que l'or vu en sa possession ne pouvait être celui de la victime, l'accusé a prétendu qu'avant de quitter avec lui l'hôtel Buckingham, Lavergne avait pris soin de cacher l'étui plein d'or sous l'oreiller du lit. Cette allégation invraisemblable, et démentie par la découverte faite dans le bois d'Orgemont, et se retourne contre celui qui l'a hasardée. Poncet allègue en vain que la somme qu'il possédait provenait du prix de son engagement dans l'armée fédérale, et qu'en quittant l'Amérique il avait à peu près 2,000 francs, dont la plus forte partie avait été apportée par lui jusqu'à Paris. Il est d'abord établi que l'or vu dans ses mains était anglais et non américain ; il est ensuite inadmissible que du 16 juillet, époque de son congé jusqu'en septembre, un homme de son espèce ait conservé pareille somme.

Enfin, l'information a prouvé qu'en arrivant en Angleterre il était vêtu très-misérablement et ne possédait que de faibles ressources. Le nommé Ligné, qui a fait avec lui ce voyage de New-York à Liverpool, affirme qu'à son arrivée il n'avait que 225 fr. au plus, et qu'il a vendu à des passagers sa malle et ses effets. Le même témoin rapporte que Poncet lui avait parlé de l'intention qu'il avait pour se procurer de l'argent de commettre un vol précisément à Argenteuil d'où il se disait originaire. Dans la traversée d'Angleterre en France, l'accusé disait qu'on venait de lui voler sept cents francs et qu'il n'avait plus que quatre livres sterling. Mais l'instruction a recueilli des preuves plus décisives encore. Lavergne avait une montre en or et une chaîne en argent doré que l'assassin a volés. La chaîne était d'une forme et d'une dimension remarquables, la montre à répétition, de fabrication anglaise, portait les initiales T. J. L. Or, ces deux objets ont été vus par divers témoins entre les mains de l'accusé, dans la soirée du 5 octobre. Ils n'ont pas été retrouvés en sa possession et Poncet a longtemps soutenu que la montre vue par les témoins était une montre ordinaire qu'il avait eue volée dans la soirée du 7 octobre, au préjudice et au domicile du restaurateur Tournier, et qu'on a saisie au Mont-de-Piété, où il l'avait engagée le 13 octobre.

Mais il était certain qu'il avait fait sonner, à plusieurs reprises, une montre à répétition, qui ne ressemblait d'ailleurs en rien à celle de Tournier. Une importante découverte a mis enfin entre les mains de la justice cet objet dont il s'était dessaisi. On a su

qu'un envoi de bijoux avait été fait le 6 octobre par Poncet, à l'adresse d'un nommé Hilant, tailleur à New-York, pour une fille Lina. La boîte ainsi expédiée a été retrouvée au Havre, où le capitaine du navire qui devait l'emporter avait refusé de se charger d'objets précieux que n'accompagnait aucune explication de la part de l'expéditeur. Elle contenait, avec des boucles d'oreilles et un bracelet achetés le 6 octobre pour 200 francs par Poncet chez le bijoutier Guilmet, la montre et la chaîne de Lavergne.

L'accusé est réduit à prétendre que ces objets lui ont été vendus dans la rue par un autre forçat évadé, qui est évidemment un personnage imaginaire. Poncet a donc possédé les dépouilles de la victime. Il a été de plus couvert de son sang. Lorsque dans la soirée du 5 octobre, il est allé se faire habiller à neuf chez Geranton, il a laissé son pantalon à la femme Geranton, en la priant de raccommoder une poche déchirée. Les témoins ont remarqué que ce vêtement, de drap noir, était, suivant leur expression, roide comme l'est une étoffe imbibée de sang. Le même pantalon a ensuite été confié à un ouvrier teinturier pour le dégraisser. Cet ouvrier a constaté une large tâche de sang à l'une des jambes et deux tâches à l'autre. Poncet n'oppose qu'un démenti à ces graves révélations : Des traces de même nature ont été observées sur le couteau de l'accusé. Cette arme, d'une dimension qui avait frappé tous les témoins, était celle qu'il avait montrée à la fille Félicia, en lui tenant le sinistre propos qui a été rapporté ci-dessus. Elle avait déjà été exhibée par lui pendant son trajet de Londres à Paris, devant Bicy, auquel il avait dit qu'avec cela il ne craignait pas un policeman. Le sieur Barrat l'avait vue entre ses mains dans la nuit du 4 au 5 octobre. Il l'avait brandie dans la soirée du 5 devant les garçons au bal Favier, en disant que ce couteau était pour régler les ma... de la Courtille.

L'instruction établissait enfin que, le 14 octobre, il était allé chez sa mère, à Chatou, et lui avait fait voir cet instrument dangereux en disant : *Avec cela on fait rif,* et en accompagnant ces paroles d'un geste effrayant. De ce moment, cette arme n'apparaissait plus en sa possession. Mais un sieur Gillot, blanchisseur à Asnières, apprenant son arrestation est venu immédiatement remettre à l'autorité le couteau que Poncet lui avait donné. La lame avait été repassée le 17 octobre et ne pouvait par suite être l'objet d'aucune constatation. Mais le manche a été examiné par un expert qui y a trouvé plusieurs taches de sang. A ces preuves multipliées se joignent diverses circonstances révélant l'agitation significative de Poncet pendant les jours qui s'étaient écoulés entre le crime et son arrestation. Il avait notamment changé chaque soir de garni et avait tenu au sujet de l'assassinat d'Argenteuil, les propos les plus suspects. Une dernière démonstration est venue enfin accabler l'accusé : l'information a pu retrouver un cocher dans la voiture duquel Poncet et Lavergne étaient montés le 5 octobre, vers trois heures et demie, précisément à l'heure où l'accusé prétend s'être séparé du vieillard. Ce témoin déclare qu'en se plaçant dans son fiacre, Poncet a indiqué comme le but de la course le rond point de Courbevoie : là il a fait arrêter la voiture devant la maison de tolérance d'une femme Mallet. Les deux voyageurs sont entrés dans cette maison : ils sont revenus au bout de dix minutes. Poncet a indiqué la direction d'Argenteuil. On a traversé cette ville vers six heures : l'accusé et son compagnon ont fait une station au cabaret des époux Potier, puis le cocher les a, sur l'indication de Poncet, menés jusqu'au sentier conduisant au bois d'Orgemont ; là ils sont définitivement descendus, et, en réglant avec le conducteur de la voiture, Poncet, rependant grossièrement à une réclamation, a ajouté : *Je suis bon pour un franc ! Venez le chercher rue de la Madeleine, hôtel Barrat.*

L'instruction a donc suivi le meurtrier conduisant la victime jusque sur le lieu même de l'assassinat et on ne peut que s'étonner qu'en présence de cette dernière déclaration, confirmée par celles des différentes personnes qui, à Courbevoie et à Argenteuil, ont vu le cocher et les voyageurs, Poncet dans les interrogatoires, manifestant d'ailleurs des sentiments odieux, persiste encore à lutter contre l'évidence.

En conséquence, ledit Barthélémy Poncet, dit Gabriel, est accusé : 1° d'avoir en octobre 1865, dans la commune d'Argenteuil, volontairement et avec préméditation commis un homicide sur la personne de Thomas Lavergne, lequel homicide a eu pour objet de préparer, faciliter ou exécuter le vol ci-après au préjudice dudit Lavergne ; 2° d'avoir, à la même époque et au même lieu, soustrait frauduleusement une somme d'argent, une montre et une chaîne au préjudice de Lavergne ; 3° d'avoir, en octobre 1865, à Paris, la nuit, dans une maison habitée, soustrait frauduleusement une montre et une chaîne au préjudice de Tournier, crimes et délits prévus par les art. 302, 304, 308, 401 du Code pénal, le crime dont il s'agit étant connexe du premier crime.

Pendant cette lecture, l'accusé a gardé constamment l'attitude la plus impassible.

Aucun incident remarquable ne s'est produit aux débats. M. le procureur impérial Bergogné soutient l'accusation avec une grande énergie. Il a terminé en affirmant que rarement, dans une affaire criminelle, il arrivait que tant de preuves fussent réunies pour accabler le coupable et rassurer la conscience du juge.

M. Léon de Barthélémy présente ensuite la défense de Poncet. Il soutient que si des présomptions peuvent s'élever contre l'accusé, aucune preuve directe n'est cependant établie contre lui, et que dans cette situation le jury ne peut prononcer en toute certitude un verdict de culpabilité.

Avant de résumer les débats, M. le président s'adressant à Poncet :

Accusé avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

Poncet se lève sans emphase et répond : J'ai à vous dire à vous, monsieur le président, et à messieurs les jurés, que je suis innocent.

M. le président résume ensuite les débats et à huit heures et demie du soir, le jury se retire dans la salle de ses délibérations.

Il en sort à neuf heures, avec un verdict affirmatif, sur toutes les questions. Il est muet sur les circonstances atténuantes.

La Cour a condamné Poncet à la peine de mort.

**Chronique locale.**

Les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture, instituées par l'article 4 de la loi du 21 juin 1865, ont été confiées pour l'année 1866, dans le département du Lot, à M. MUNIN-BOURDIN, conseiller de Préfecture. (Moniteur du 14 janvier).

Un arrêté répartit en trois classes les commis d'inspection académique.

M. Verdy, commis à Cahors, est de la 3<sup>e</sup> classe.

Ainsi que les années précédentes, les concours départementaux seront au nombre de douze en 1866. Le département du Lot est compris dans la région de Montauban, ainsi que l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, le Puy-de-Dôme et le Tarn.

Un arrêté ministériel déterminera pour les douze circonscriptions, l'époque d'ouverture des concours, le programme à observer, ainsi que les hauts fonctionnaires chargés par le gouvernement de présider aux opérations des jurys et à la distribution des récompenses. Nous publierons en temps utile la partie de ce document qui intéresse le département.

Nos agriculteurs n'ont pas perdu de vue le concours de bœufs gras qui doit être tenu, le 7 février prochain, à Puy-l'Évêque, et dont nous les avons déjà entretenus. Inutile de revenir sur les avantages que présentent, au point de vue agricole, ces exhibitions, chacun les comprend on et ne peut que louer les membres du comice de Puy-l'Évêque, de l'initiative qu'ils ont prise pour l'organisation de cette fête du travail.

Les membres du jury du concours nommés par M. le Préfet, sont :

Pour le concours de bœufs gras nourris hors du canton de Puy-l'Évêque,

MM. Passéon (Jacques), propriétaire, à Salviac ;

Rey, propriétaire, à St-Denis (Catus) ;  
Mayzen, propriétaire et maire des Arques (Cazals) ;  
Tachard, propriétaire et maire de Montcuq.

Pour le concours de bœufs nourris dans le canton de Puy-l'Évêque :

MM. De Laborie, propriétaire, à Dinet ;  
Gras, propriétaire, à Sérignac ;  
Dulac, propr. et maire de Lacapelle ;  
Lagrange (Louis), propr. à Duravel.

Les membres de la Commission nommés par le Conseil municipal de Puy-l'Évêque, sont :

MM. Mercié, propriétaire et maire de Puy-l'Évêque ;

Dubois, propr., au Lac (Prayssac) ;  
Cantagrel, propriétaire, à Courbenac.

Les membres de la Commission nommés par le comice agricole de Puy-l'Évêque, sont :

MM. Rives, propriétaire et maire de Vire.  
Derrupé, propriétaire et maire de Lagardelle.

Souillac, propriétaire et adjoint de Grezels.

Nous publierons prochainement le programme du Concours.

**CONFÉRENCES**

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS (Séance du 12 janvier).

DISCOURS D'INAUGURATION

prononcé par

M. Durand, inspecteur d'Académie.

Mesdames, Messieurs,

Un désir gracieusement exprimé, et auquel il m'eût paru bien difficile de ne point répondre, m'appelle aujourd'hui, d'une manière inopinée, à l'insigne honneur de porter la parole devant un auditoire d'élite et d'inaugurer dans cette cité, aux murs doux et hospitaliers, la première série des conférences littéraires et scientifiques qui vont enfin s'ouvrir dans son sein.

En cédant à une invitation, dont j'ai senti, du reste, tout le prix, j'étais loin de me dissimuler les difficultés de la tâche qui allait m'incomber, et j'ai eu même, à cet égard, un profond et sincère regret que vous ne puissiez qu'éprouver vous-mêmes, j'en ai la certitude.

En effet, Messieurs, combien ne vous eût-il pas été agréable, et quelle vive satisfaction n'aurais-je pas ressentie avec vous d'entendre ici même, à cette place, la parole grave, élevée, du premier magistrat de ce département, et quel brillant reflet n'aurait-il pas, tout d'abord, répandu sur nos conférences, un discours dont la forme élégante eût été de plus rehaussée par l'autorité et l'éclat de fonctions si dignement remplies.

Mais puisque les circonstances en ont disposé autrement, et que le périlleux honneur d'ouvrir, à Cahors, les soirées littéraires m'était, pour ainsi dire, réservé, j'ai bien vite compris, Messieurs, que, dans l'embarras où j'allais me trouver, mon premier soin comme mon premier besoin devait être de recourir à votre indulgence comme à une faveur toute particulière, et de faire, en même temps, à votre bienveillante et sympathique attention, un appel qui sera, permettez-moi de le croire, favorablement entendu.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, dont nous avons déjà parcouru la majeure partie, a eu, comme tous les siècles qui l'ont précédé, de nombreux destructeurs. Les contempteurs de leur époque ne datent pas d'aujourd'hui seulement. On a donc reproché au XIX<sup>e</sup> siècle et on lui reproche encore, nous verrons tout à l'heure jusqu'à quel point ce reproche est fondé, d'être le siècle de l'argent, le siècle des affaires, que sais-je encore, le siècle des appétits matériels et des aspirations terrestres.

Sans être, Messieurs, un optimiste outré, je veux et je dois protester avec énergie contre un pareil sentiment, et je ne crains pas d'ajouter que vous protesterez vous-même contre une imputation aussi injuste. Eh, quoi ! l'on appellera le siècle exclusif de l'argent et de la matière un siècle qui a donné jusqu'ici des gages si manifestes d'abnégation, de désintéressement et de courage ! Eh, quoi ! l'on voudrait nous faire croire que les choses de l'esprit n'auront plus d'empire sur nous ! que nos fronts seront fatalement penchés vers la terre, et que nos regards ne s'attacheront plus désormais sur l'azur du firmament !

Pour faire justice de telles attaques, les preuves, Dieu merci, ne nous manqueraient pas. Que dis-je ? sans sortir de cette enceinte qu'embellit et honore sa présence une gracieuse et docte assemblée, ne trouverais-je pas de quoi rassurer suffisamment vos esprits contre une assertion aussi irréfléchie que mensongère ? Et comment pourrai-je oublier, Messieurs, qu'au moment où j'ai l'honneur de prendre ici la parole, plus de deux cents cours du soir ouverts dans le département répandent largement et avec une générosité que rien n'égale, sur les cinq mille élèves qui les fréquentent, ces notions élémentaires de la science, que, de nos jours, il n'est plus permis d'ignorer. Et ces élèves, Messieurs, qui vont se ranger tous les soirs, malgré les froids de l'hiver et les difficultés du parcours, autour des chaires modestes de nos bons instituteurs, ce sont des adolescents, des hommes mûrs, des vieillards même qui, jetant un regard tardif sur le passé, veulent apprendre enfin au déclin de leur vie ce qu'ils auraient dû, ce qu'ils n'ont peut-être pas pu connaître malheureusement à son aurore.

Et d'ailleurs, Messieurs, n'avons-nous pas l'heureux privilège de vivre sous un Gouvernement populaire et national par excellence ? Sous un Gouvernement qui, loin d'étouffer ou de fuir la lumière, au contraire, qu'elle pénètre et rayonne partout ? Et comment ne pas être fier de cette grande et auguste parole qui retentit encore à nos oreilles et qui sera désormais le mot d'ordre et le cri de ralliement de de tous les esprits généreux : il faut élever l'âme de la nation.

C'est afin de répondre à cette puissante et souveraine initiative que des hommes de talent et de cœur, ont ouvert à l'envi dans les centres considérables de l'Empire, des conférences littéraires et scientifiques qui attirent autour de leur chaire une foule empressée d'auditeurs. C'est aussi dans des vues non moins élevées, qu'au premier appel qui leur a été fait, des littérateurs et des savants dont la ville de Cahors s'honore, nous convient nous-mêmes, à ces nobles et pures joissances de l'esprit auxquelles une nation comme la nôtre ne sera jamais indifférente quoiqu'on en dise.

L'honorable chef de notre beau Lycée aurait pu, sans sortir de son domaine littéraire, exposer à vos yeux toutes les richesses qu'il connaît si bien et les beautés immortelles de la tragédie antique. Toutefois, mû par un sentiment que vous saurez apprécier, M. Richard a préféré vous entretenir de deux hommes illustres, glorieux enfants de votre pays, et qui, dans des conditions différentes, ont possédé au suprême degré les qualités instinctives de votre race.

Un membre distingué du corps impérial des ponts et chaussées, M. Du Portail, vous parlera avec toute l'autorité que donne la science, de la géologie du globe en général, et, en particulier, de la géologie du Lot, votre département.

MM. Guérillot, professeur de philosophie ; Millot, professeur d'histoire ; Aubin, professeur de rhétorique, et l'ancien professeur de seconde au Lycée de Cahors, appelleront successivement votre attention sur les noms illustres de Fénelon, de Clément-Marot, de Champollion-Figeac, et en vous révélant dans leurs savantes leçons tous ce que ces noms ont de flatteur pour vous et pour le vieux Quercy, ils vous initieront en même temps aux principaux événements de leur vie.

De leur côté, MM. Borelly et Périer, professeurs de physique et MM. Périés et Desmons, professeurs de mathématiques, sauront mettre à la portée de leur auditoire les phénomènes les plus saisissants de la science et raconter ses plus belles conquêtes dans les temps modernes.

Je m'arrête Messieurs ; mais qu'il nous soit permis avant de terminer de faire remonter l'hommage de notre vive gratitude jusqu'au ministre éminent à qui l'on doit surtout ce mouvement généreux des esprits que l'on voit éclater de toutes parts et qui est un des signes distinctifs de notre époque.

Qu'il nous soit permis, aussi, de remercier les édiles de la cité qui ont bien voulu mettre à la disposition de la science une enceinte digne d'elle. Il nous sera doux enfin, de remercier du fond du cœur ces hommes de bien, ces hommes de bonne volonté qui arrivent à vous de grand cœur et dont vous viendrez, à coup sûr, Mesdames et Messieurs, entendre la parole et couronner les efforts.

**LUCTÉRIUS**

PAR M. RICHARD, PROVISEUR DU LYCÉE.

(Extrait).

Rome victorieuse adopta pour la Gaule conquise une politique de pacification. Une organisation nouvelle fut donnée à ce pays. Les anciennes divisions territoriales, fondées sur la distinction des races, furent effacées par des divisions physiques ou purement arbitraires destinées à les réunir et à les confondre. Des noms romains furent substitués aux noms celtiques des vieilles cités ; de nombreuses colonies furent fondées, et l'on eut soin d'abolir jusqu'au souvenir des anciens centres de résistance. C'est alors qu'Uxellodunum fut rasé et ses débris jetés au vent.

C'est alors que Cahors, sous le nom de *Divona*, avec son aqueduc, ses thermes et son théâtre, devint une ville de repos et de plaisir. Ces riches Romains, pour avoir moins à regretter le ciel de l'Italie, avaient étagé leurs maisons et leurs jardins sur cette pente douce du sud-ouest, exposition qui mûrit si bien la vendange, comme disent leurs poètes,

*Apricus coquitur vindemia campi.*

De tout cela plus rien ne reste qu'un portique délabré que la pluie et les vents couvriront bientôt par terre, et de belles mosaïques enfouies dans la pioche et la bêche font parfois jaillir des fragments.

Les agitations du moyen-âge, en balayant le monde romain, ont forcé la ville à se précipiter sur la pente opposée plus abrupte et plus facile à défendre. Là, s'élève la Cathédrale, un monument bysantin, du temps des croisades, avec son cloître XV<sup>e</sup> siècle et son presbytère-renaissance. Le château du Pape et la maison du Roi se regardent du haut de leurs vieilles tours, mais c'est le Pape qui domine.

Cette vue de Cahors, prise de l'autre côté du Lot, au moment où la brume l'estompe et où la rivière le refléchet, est de celles devant lesquelles on se dit : « Je voudrais être peintre. » Tout cela rappelle des splendeurs et une époque dont nous parlerons peut-être quelque jour.

Entre la ville romaine et la ville du moyen-âge, un fossé, comblé, transformé en boulevard, a reçu toute la ville moderne et a suffi jusqu'ici à son développement.

C'est là que viennent se placer l'un après l'autre nos monuments, moins grandioses, il faut l'avouer, et, je le crains aussi, moins durables que ceux de nos pères.

C'est ainsi qu'une idée emporte une autre idée, que les civilisations se succèdent, et que tout descendant à son tour dans la nuit des choses qui ne sont plus.

Notre âge, Messieurs, et c'est un de ses caractères, plus soucieux qu'aucun autre des souvenirs du passé, a fait de persévérants et fructueux efforts pour retrouver les traces disparues et remonter aux origines.

Après de longs débats qui ont passionné deux provinces, la position d'Alésia a pu être solennellement reconnue.

Comme autrefois, sept villes de la Grèce se disputaient l'honneur d'avoir été le berceau d'Homère, trois villes du Quercy revendiquent particulièrement celui de s'être appelées *Uxellodunum* :

Puy-d'Issoud, Capdenac, Luzech.

La science officielle a successivement résolu la question en faveur de chacun de ces trois points ; après un examen des plus complets et des plus consciencieux fait par des hommes compétents, libres de tout préjugé et de toute influence locale, elle se prononce aujourd'hui pour le dernier ; ce n'est pas toutefois sans de vives réclamations de la part au moins de l'un des deux autres. Nous nous garderons bien d'entreprendre une démonstration qui ne convaincrat que ceux qui sont convaincus, nous bornant à constater pour l'acquit de notre conscience que pour écarter Luzech, il faut s'écarter du texte des commentateurs, ce qui supprime toute discussion. Ajoutons, si vous le voulez, pour clore un débat inutile, que la Providence, en gardant ce secret, semble n'avoir pas voulu que ce qui devait être la gloire de tous, devint exclusivement le patrimoine de quelques-uns.

Auguste donna pour capitale à la Gaule, la ville de Lyon, et Strabon nous apprend que soixante peuples de la Gaule érigèrent, à frais communs, en l'honneur d'Auguste, à Lyon, un temple dans lequel chacun d'eux envoyait et entretenait un prêtre.—Parmi les noms de ces peuples, tous gravés sur l'autel, se lit le nom des Cadurques.—Et, surprise plus grande, au nombre des prêtres envoyés par les Cadurques pour desservir le temple et l'autel d'Auguste, à Lyon, figure, devinez qui, Messieurs ? un Luctérius, le fils peut-être ou le petit-fils de celui dont nous venons de retracer l'histoire.

En effet, en réparant, vers 1683, au village de Pern, les marches de l'autel de l'église, on mit à découvert une pierre engagée dans la maçonnerie et faisant partie de ces marches. Elle portait une inscription gothique, en vers latins, dont le sentiment vaut mieux que le style, et qui peuvent se rendre ainsi :

Ce tombeau renferme Grégoire, un exilé  
Qu'un autre exilé, Pierre, y déposa de ses mains ;  
Enfant de l'Espagne,  
Il finit tristement ses jours à Cahors.

Impossible de savoir quels furent ces personnages. Mais la pierre retournée offrit un intérêt plus grand. Elle présentait, parfaitement conservée, une autre inscription latine en beaux caractères romains des premiers temps de l'Empire, et dans le style lapidaire le plus pur :

A Marcus Luctérius le Lion,  
fils de Luctérius Sentianus,  
Revêtu dans sa patrie de toutes les dignités,  
prêtre de l'autel d'Auguste  
au confluent de la Saône et du Rhône,  
La cité des Cadurques,  
en récompense de ses services,  
a élevé aux frais de l'état  
ce monument.

Les pierres ont aussi leur destinée. Celle-ci, dressée sur une base de mauvais goût et couronnée d'un fronton, qui n'est pas d'un goût meilleur, attend encore aujourd'hui dans un vieux cloître désert, une place enfin digne d'elle. Comme ce vieux presbytère d'Écosse, qui s'en allait pieusement dans les cimetières arracher de ses mains la mousse et les pierres qui couvraient les tombeaux de ses frères morts à la bataille, avec quel empressement nous re-gratterions ce nom glorieux qu'elle porte et nous la remettrions en honneur ! Espérons, que la ville de Cahors aura un jour, un musée pour abriter ces débris, ces trésors du patriotisme et de l'art, — et puisqu'il ne coûte rien d'espérer, espérons aussi qu'on verra un jour, s'élever sur le sommet incontesté d'Uxellodunum, l'image de son héroïque défenseur, dont le bronze a conservé l'image, et qu'on lira sur le bloc de granit base de la statue, cette inscription tracée de la main même de César :

Luctérius de Cahors,  
Homme d'une incomparable audace.  
*Lucterium Cadurcum  
Summæ hominum audaciæ.*

Vendredi prochain, 19 janvier, à 8 heures très-précises, dans la grande salle de la mairie, M. Périer, professeur de physique au Lycée, traitera de l'air, et en démontrera les propriétés. Les dames auront des places réservées.

On nous écrit de Gramat :  
Le domestique du sieur L..., propriétaire, à Rocamadour, ne sera jamais un voleur émérite ; tant mieux pour lui et pour sa réputation que le fait suivant contribue un peu à ébran-

ler. Tout en dormant dans l'écurie de son maître, l'idée lumineuse lui vint d'enfourcher l'âne de L... et d'aller au petit trot à la foire de Figeac pour le vendre. Une telle combinaison le réveille, et le baudet venant à braire comme pour approuver d'avance le fameux coup de main, le voleur se lève, et l'âne lui prêtant ses quatre jambes, ils partent tous les deux pour la foire de Figeac.

L... fit de bon matin un tour à l'écurie et la trouvant vide, ses soupçons ne mirent pas une minute à se changer en certitude : Le domestique était de Figeac. La gendarmerie informée, vient se poser aux portes de la ville, et bientôt le valet faisant son entrée triomphante dans son pays natal, monté sur son baudet, est pris et jeté en prison à son grand-déshonneur.

Le cours des vins de Cahors, sur la place de Bordeaux (6 janvier), était première qualité, de 200 à 210 fr. le tonneau.

Les vins à Bercy ou à l'entrepôt du quai Saint-Bernard restent sans affaires ; on ne compte sur une reprise que pour la seconde quinzaine de janvier.

**Obligations du Crédit Foncier.**

On peut souscrire dans toutes les Recettes des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2<sup>o</sup> Des obligations communales à 10 ans de échéance, rapportant 5 %.

**A VENDRE**

**le Café de la Comédie**

avec tout le mobilier qui le compose.  
S'adresser pour les renseignements à M. Lugo qui en est le propriétaire.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Décès.

44 janvier	Hanras (Jeanne), 72 ans, à la Maurinie.
44 —	Kuhr (Jean), caporal au 83 <sup>e</sup> , 23 ans, hosp.
45 —	Calmeis (Joseph-Pelletier-Charme), ancien employé, 72 ans, boulevard Sud.
45 —	Pouget (Jean), domestique, 68 ans, place au Bois.
45 —	Blanc (Antoine), fusilier au 83 <sup>e</sup> , 22 ans, hospice.
46 —	Grelet (Maria), 1 mois, boulevard Nord.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.**

Séance du 14 janvier 1866.

33 versements dont 9 nouveaux	3,788 <sup>fr</sup> 84
82 remboursements dont 7 pour solde	6,561 <sup>fr</sup> 44

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

**Départements.**

**TOULOUSE.**

La justice poursuit sans désespérer le cours de ses explorations.

Dans la journée d'hier, des agents de l'autorité sont allés de maison en maison s'enquérir si quelque disparition de femme ne coïnciderait pas avec la date de l'accomplissement du crime.

On a également interrogé les maîtres de maison sur la présence de leurs filles de service.

Rien jusqu'ici n'est encore venu apporter la lumière dans cette mystérieuse affaire.

L'autopsie du cadavre a fait connaître les détails suivants : Les mains sont celles d'une femme non habituée à des travaux d'aiguille. Elles paraissent relativement assez soignées. Il a été également constaté que cette infortunée avait mangé peu de temps avant l'accomplissement du crime, car on a retrouvé dans son oesophage des débris de pain, de sardines, d'oranges, et la contenance d'environ un litre de vin, et qu'elle portait en elle les premiers germes d'une grossesse de deux mois.

Pendant toute la journée, la foule n'a cessé de se porter vers la Morgue où sont exposées la chemise et la jupe de la victime.

—Voici ce que nous savons de plus nouveau au sujet de l'horrible assassinat qui préoccupe à un si haut degré l'opinion publique de notre ville.

L'identité du cadavre de la victime paraissait avoir été reconnue. On avait cru d'abord que c'était celui de la femme D... qui est continuellement en état de vagabondage et qui vit dans la débauche. Mais en se livrant à de minutieuses recherches, on a retrouvé la femme D... qu'on supposait avoir été assassinée. Les investigations de la justice vont donc entrer dans une nouvelle voie. Comme en ce moment on ne signale aucune disparition à Toulouse et dans la banlieue, on a tout lieu, jusqu'à preuve du contraire, de supposer que la victime est étrangère à notre localité. L'autopsie du cadavre, qui a eu lieu hier, n'a rien

fourni de nature à éclairer l'enquête judiciaire.

— La justice serait, dit-on, sur la trace du crime commis dans la nuit du 9 janvier.

C'est par suite de l'exposition des effets de la victime à la Morgue que l'identité du cadavre aurait été reconnue, et que l'on serait ainsi arrivé à soulever un coin du voile de cette ténébreuse affaire.

D'après un bruit assez répandu en ville, la personne assassinée d'une manière aussi déplorable, ne serait autre que la fille Marie G..., gérante d'une des buvettes de la rue des-Sallenques, et dont la moralité était plus que douteuse.

Selon certains indices, le crime paraîtrait avoir eu le vol pour mobile; car on prétend qu'au moment de sa disparition, la fille Marie G... pouvait avoir quelque argent en sa possession. Toutefois on ne peut rien préciser à cet égard.

D'après ce qu'on assure, la police s'étant transportée à la buvette, a opéré des perquisitions jusque dans les latrines, où l'on suppose qu'a été jetée la tête de la victime.

Le linge, appartenant à la fille Marie, a été saisi et porté au Parquet.

A la suite de ces perquisitions, ont eu lieu plusieurs arrestations.

Nous espérons, sous peu de jours, donner à nos lecteurs des renseignements plus circonstanciés. Nous attendons seulement de plus amples informations résultant des actives explorations auxquelles la justice se livre en ce moment.

(Aigle).

ALBI.

L'orage anormal qui a éclaté mardi sur notre ville s'est étendu avec la même violence dans le département. Un fait extraordinaire en cette saison, s'est produit à Dénat: après une pluie mêlée de forts grêlons, le tonnerre a grondé avec des éclats effrayants et enfin la foudre est tombée sur la croix du clocher. M. le Maire de Dénat, qui a bien voulu nous informer de ce fait, ajoute dans sa lettre:

« On n'a pu d'abord pénétrer dans l'église dans la crainte d'être asphyxiés tant était forte, l'odeur de soufre et de poudre qui s'en dégageait. Il a été constaté que de la croix, la foudre avait suivi et enlevé une partie de la toiture du clocher, vers la direction de la cloche, qu'elle a dû parcourir dans tous les sens; elle est descendue dans le mur sur la voûte de l'église, après avoir amené la chute de plusieurs pierres de grosse dimension. Bien que ce mur n'ait pas été entièrement détruit, il a été cependant suffisamment dégradé pour empêcher de mettre la cloche en mouvement. De là, le fluide électrique a effondré la voûte de l'église et a suivi la tringle d'un lustre qui lui a servi de conducteur et qui a été brisé en partie. Il a sillonné la nef de l'église à peu près dans tous les sens. Le gradin de la Sainte-Table a été détérioré, des dorures ont été enlevées. Tous les vitraux, plusieurs vases, quelques statuettes ont été cassés par l'ébranlement qu'a produit la foudre dans ses divers circuits.

« Néanmoins, il n'y a eu aucune victime, l'église s'étant trouvée déserte en ce moment. »

L'OURAGAN DU 11 JANVIER

Une correspondance du Mans nous apporte des détails sur un ouragan terrible qui a sévi sur cette ville.

» De mémoire d'homme, nous écrit-on, on n'a rien vu d'aussi terrible. De 10 heures du matin à 3 heures du soir, la violence du vent était telle, qu'il était impossible aux piétons et aux voitures de circuler sans danger, car de tous côtés pleuvaient des débris de toutes sortes: toitures enlevées, ardoises arrachées, cheminées s'écroulant avec fracas, devantures de magasins défoncées.

» Notre pauvre rue Dumas avait l'air d'un champ de bataille. Dans plusieurs rues, les magasins étaient fermés; le théâtre qui devait jouer le soir a fait relâche pour cause de toiture enlevée. Notre belle promenade des Jacobins n'a pas été épargnée, un des tilleuls séculaire a été tordu par la force du vent.

» Dans le jardin de la préfecture, une grande partie des arbres ont été enlevés et portés à une distance effrayante. A la gare toutes les toitures ont été enlevées et un moulin qui se trouve près de là, a vu toute sa toiture et sa charpente emportées dans la Sarthe.

» Sur la place des Halles, *Aux Epis de l'Univers*, où tous les voyageurs se trouvaient réunis, les carreaux volaient en éclats aux applaudissements de ces messieurs. Joignez à cela, Monsieur, les chapeaux, les casquettes, les bonnets, la crinoline, et vous n'aurez encore qu'une idée très-impairfaite de la crise que nous venons de traverser. Il y a des rues qui sont littéralement couvertes de débris de toutes sortes.

Faits Divers.

Un épouvantable assassinat a été commis avant-hier soir rue de la Ville-l'Evêque, 54, dans la maison même où sont établis les bureaux du commissaire de police du quartier de la Madeleine. Dans cette maison, qui est très-vaste, demeurait une fille B..., qui exerçait un triste métier. Vers onze heures du soir, elle avait accosté, à peu de distance de son domicile sur la voie publique, un individu qui avait consenti à la suivre chez elle, et le soldat de faction devant le ministère de l'intérieur situé près de là les avait vus rentrer ensemble. Peu de temps après, un ouvrier, M..., qui entretenait des relations avec la fille B..., et logeait à l'étage au-dessus, descendait tranquillement l'escalier, quand il fut heurté avec force par un homme sortant de chez la fille B... Sans lui adresser un mot d'excuse, cet homme s'éloigna avec précipitation. Des incidents de ce genre étaient assez fréquents, et l'ouvrier n'y attachait pas une grande importance dans la persuasion qu'il s'agissait d'un individu qui ne voulait pas être vu sortant d'un pareil lieu. Cependant, s'apercevant que la porte de sa maîtresse était restée ouverte, il entra. Le logement était dans l'obscurité; mais on apercevait de la lumière dans la chambre à coucher, située au fond, sur le derrière de la maison.

Il y pénétra, et un spectacle affreux s'offrit à lui. La fille B... était étendue sans vie et baignant dans une mare de sang sur le tapis placé au bout de son lit. Elle avait été égorgée à l'aide d'un rasoir que l'assassin avait abandonné sur le lieu du crime. Le coup avait été porté d'une main si ferme et avec une telle vigueur, que la lame avait tranché nettement les chairs et les cartilages, et nésé tait arrêtée que sous les vertèbres cervicales. Une bougie brûlant sur la commode éclairait ce sinistre tableau.

Comme nous l'avons dit, les bureaux du

commissariat sont situés dans la maison même. Le commissaire de police fut bientôt averti et vint immédiatement procéder aux constatations avec l'assistance d'un médecin. Il reconnut d'abord que le vol avait été le mobile de l'assassinat. En effet, les meubles avaient été ouverts et les tiroirs fouillés, tout était dans le plus grand désordre. D'après les renseignements pris et les conjectures faites relativement aux dépenses de la fille B..., on pense quelle pouvait avoir en sa possession une certaine de francs, dont s'est emparé le meurtrier, qui aura peut-être emporté aussi quelque objet de peu de valeur. Le commissaire de police a saisi le rasoir ensanglanté qui avait servi à commettre le crime, et a recueilli divers indices de nature à éclairer la justice. L'information se continue dit le *Droit*.

POURQUOI, depuis 40 ans, la MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200.000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

POURQUOI les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

POURQUOI offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées, fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à des prix modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que des rebuts de commerce, composés de graines avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude, c'est de s'adresser exclusivement à notre dépositaire qui est pour la ville de Cahors, M. Vinet, et qui reçoit directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.

L'ILLUSTRATION (N° 4194)

Sommaire. — Texte: Revue politique de la semaine. — Revue passée par le vice-roi d'Egypte. — Inauguration de l'Académie hongroise. — Courrier de Paris. — Perte du paquebot le *Borysthène*. — Revue scientifique. — Ancien royaume de Khmer, dans le Delta Siamois-Cambodgien. — Causerie dramatique. — Les galeries du musée du Louvre: La salle des terres cuites. — Fribourg en Brisgau: Le Paradis et le val d'Enfer. — Chronique musicale. — Bibliographie: Les mondes imaginaires et les mondes réels; les mi-érables; les romans nationaux. — Inhumation du roi Léopold 1<sup>er</sup>. — Gravures: Revue passée par le vice-roi d'Egypte, au Caire. — Sérénade et promenade aux flambeaux à Pesth. — Inauguration de l'Académie hongroise. — Ecouage du *Borysthène* sur l'île Plane, près d'Oran; le *Borysthène* échoué. — Temple d'Angkor, dans l'ancien royaume de Khmer (Asie), détail du temple et de la chaussée: plan

du Temple-d'Angkor et carte de l'emplacement de l'ancien royaume de Khmer (6 gravures). — Musée du Louvre. — Fribourg en Brisgau (4 gravures). — Scellement du caveau où sont renfermées les dépouilles de Léopold 1<sup>er</sup> à Laeken. — Rebus.

— La viande d'ours va entrer dans l'alimentation parisienne. Un boucher de la rue de Tournon, M. Lacroix, a actuellement en monté un de ces animaux, et il a passé un marché en Sibérie pour en avoir un pareil tous les huit jours.

Un autre ours est exposé chez un charcutier du faubourg Montmartre, et enfin il vient d'en arriver un troisième au Havre, celui-ci destiné, dit plaisamment un journal, à être offert en cadeau à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

— Nous disions dernièrement que le prix exagéré des huîtres avait provoqué de la part des consommateurs parisiens une abstention qui, se généralisant chaque jour davantage, avait pour but de forcer les expéditeurs du précieux mollusque à baisser leur prix.

L'*Avenir National* rapporte qu'il y a en ce moment à la gare Saint Lazare de Paris (voir des docks) 17 voitures contenant 880 bourriches d'huîtres expédiées pour être consommées pendant les fêtes du jour de l'an, dont la cherté a jusqu'à présent empêché la vente.

Ces huîtres subissent donc aux portes de Paris une quarantaine forcée, qui n'augmentera certes pas leur fraîcheur. N'est-ce pas une raison de plus pour que les consommateurs continuent de s'abstenir?

*Le Journal de la Ferme et des maisons de campagne*, rédigé par M. JOIGNEUX, à la librairie des Victor Masson et fils, place de l'école de médecine, à Paris, embrasse les sujets les plus variés: Grande culture: — Animaux de la ferme: — Matériel de la ferme: — Vignes et vins: — Potager: — Jardin fruitier: jardin d'agrément — Poissons: — Forêts: — Hygiène: — Economie domestique: — Variétés.

Chaque samedi paraît un numéro de 16 pages grand format avec riches illustrations. Un an, 24 francs: trois mois, 7 francs.

Sous-Préfecture de Figeac

Le projet d'alignement de la route impériale n° 140, de Figeac à Montargis, restera déposé à la mairie d'Aynac du 24 au 31 janvier 1866.

(Extrait de l'*Echo du Quercy*, n° 2).

Etude de M<sup>e</sup> BRUNY, avoué, à Gourdon.

Vente de biens immeubles

Par procès-verbal d'Antoine Cambrouse, huissier, à Salviac, il a été procédé, à la requête de Jacques Claret, à la saisie, au préjudice de Jean Dalet, d'une maison avec son sol située à Dégagnac, canton de Salviac. La vente aura lieu le 6 février 1866, au tribunal de Gourdon, à onze heures du matin, sur la mise à prix de 500 fr.

Etude de M<sup>e</sup> LAGRANVILLE.

D'un jugement rendu par le tribunal de Gourdon, le 3 janvier 1866, il résulte que Jeanne Admirat est déclarée séparée de biens d'avec son mari Jean Dalet, cordonnier, à Dégagnac.

Etude de M<sup>e</sup> D'AMBERT, avoué, à Gourdon

Vente à la suite de surenchère.

Par procès-verbal de Maurice Tourriol, huissier, du 30 août 1865, à la requête de Jacques Dol, de Gourdon, contre et au préjudice de Guillaume Lacombe, de Dégagnac, il a été procédé à la saisie de deux pièces de fonds et d'un pré situés dans la commune de Dégagnac, canton de Salviac. Ces biens adjugés le 3 janvier 1866, moyennant 1,200 fr., seront adjugés de nouveau par suite de surenchère, le 30 janvier courant, à onze heures du matin, au tribunal de Gourdon, sur la mise à prix de 1,400 fr.

(Extrait du *Gourdonnais*, n° 978).

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

VIE DE S<sup>te</sup> FLORE OU FLEUR

Vierge de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, à l'Hôpital Beaulieu, en Quercy, par l'abbé Cyprien LACARRIÈRE, curé d'Issendolus; 1 vol. in-12, broché.

Prix 1 fr., chez J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

**PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ**  
Rue Caumartin, 45, à Paris  
DEPUIS 1830 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE  
Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE  
Un Rapport officiel constate: Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ.  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ et BARGOIN.



Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

Le collage des Vins

PAR LA PULVÉRINE D'APPERT

(INVENTEUR DES CONSERVES ALIMENTAIRES)

Est le clarifiant le plus prompt, le plus infailible.  
Mariage facile des vins de différents crus.  
8 fr. le kil. pour 52 ou 64 pièces de vin. (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre!) Par 5 kil. et au-dessus, franco et payable à 3 mois; au-dessus suivi de remboursement.  
S'adresser à l'usine, rue de la Mare, 75, Ménilmontant-Paris.

Nouvelle édition, d'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

A L'USAGE DES GENS DU MONDE.  
Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182.  
Par le D<sup>r</sup> JOZON, prof. spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182.  
4<sup>e</sup> édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr.; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur, BMASSON, libr. 26, r. de l'anc.-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.  
De même auteur: **Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES**

Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.  
40<sup>e</sup> édit., 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE

Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Débilité, suite d'excès. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitemens. Hygiène. Préservatifs.  
Prix: 1 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitemens, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Afranchir.)

PATE ET SIROP DE BERTHÉ

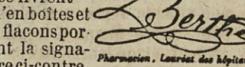
A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables exécutées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre.

151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.



Plus de froid aux pieds!!!

HYGIÈNE. — S'il est une invention appelée à rendre service, c'est bien celle qui garantit les pieds du froid et de l'humidité, causes de tant de maladies. Les semelles *Lacroix*, faites en crin et colhydrofuge, sont les seules qui conservent la chaleur. — Prix: 2<sup>fr</sup> 50, hommes; 2<sup>fr</sup> dames; 1<sup>fr</sup> 50 enfants. — Envoi f<sup>o</sup> c. t. — poste-Passage-Choiseul, 72, Paris. — Sur demande, envoi des prix de gros ou dépôt. — dépôt chez les M<sup>rs</sup> de chaussures, merciers, etc.

Trois mois 46 fr. Six mois 32 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef: A. NEEFTZER  
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A LOUER UN GRAND APPARTEMENT

au 1<sup>er</sup> étage, situé rue Portail-au-Vent, avec écurie et remise.  
S'adresser à M. Monodier, ébéniste, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.  
Le propriétaire: M. A. LAYTOU